MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-sept, le dix octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
3 octobre 2017

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 3
Votes : 25

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
10 OCTOBRE 2017

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, DELILLE Nicole, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, CHABAUD Sandra, ROSSI Yannick.

Absents excusés et représentés :
MISTRAL Christelle a donné procuration à MISTRAL Christiane, MARCEL David a donné procuration à TROUSSEL Marc, AUBERY Jérémy a donné procuration à AMAT Bruno.

Absents excusés : LAUGE Sylviane, BOUCHET Aurélien.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Nomination du Secrétaire de Séance

1. Affaires Administratives

1.1. Présentation du Rapport d'Activités 2016 de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre 2016.
Conformément aux dispositions du CGCT, ce rapport sera présenté en séance par M. le Maire et les délégués de la Commune seront entendus par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence.

1.2. Transfert au SMED 13 de la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Depuis le 22 mars 2017, le Syndicat Mixte d'Energie Départemental (SMED 13) peut percevoir sur la base de l'article L.3333-3 du CGCT, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), à la place des communes membres de plus de 2 000 habitants et leur reverser 99,5% du montant collecté.

Il est précisé qu'auparavant les fournisseurs d'électricité retenaient 1,5% du montant de la taxe au titre des frais de gestion. En cas de versement à une Autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité telle que le SMED 13, ces frais de gestion prélevés par les fournisseurs sont ramenés à 1%.
Ainsi le pourcentage de frais de contrôle retenu par le SMED 13 de 0.5% n'impacte pas financièrement la collectivité.

Il est proposé au Conseil d'approuver ce transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce transfert.

1.3. Approbation du règlement du Parc des Poètes (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Afin d'assurer la sauvegarde et la propreté du Parc des Poètes, il est proposé au Conseil d'adopter un règlement définissant les droits, obligations et interdictions posés aux usagers du parc.
Le projet de règlement du Parc des Poètes est présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce règlement.

2. Affaires Financières

2.1. Reversement des droits de place perçus à l'occasion de la journée Entre les Fleurs et l'Art (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation "Entre les fleurs et l'art" en 2017, et suite à la perception des droits de place des exposants par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention à l'association organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 810,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le versement de cette subvention.

2.2. Régularisation des demandes de subventions sollicitées auprès du Département (D)

Rapporteur : Max GILLES

Suite à la réunion avec les Services du Département, il y a lieu de régulariser certaines demandes de subventions dans le cadre notamment du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement permettant d'augmenter le montant de la subvention allouée par le Département pour l'acquisition de la propriété du Mas de la Chapelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces demandes de subventions.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Acquisitions de terrains :

3.1.1. Terrain Raffin (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est proposé au Conseil d'approuver l'acquisition par la Commune d'un terrain cadastré section BE n° 27 d'une superficie de 3 821 m² au prix de 3 € le m² soit un montant total de 11 463,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette acquisition.

3.1.2. Terrain GIORDANO-CHALLIER (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est proposé au Conseil d'approuver l'acquisition par la Commune d'un terrain cadastré section BE n° 28 d'une superficie de 2 622 m² au prix de 3 € le m² soit un montant total de 7 866,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette acquisition.

3.2. Avancement de travaux/projets (I)

3.2.1. Quartier du Planet

Monsieur Patrick DELAIR fait le point sur l'avancement de ce chantier.

4. Divers

Madame Nicole DELILLE fait part au Conseil du mauvais état de la chaussée de la draille des confines.

M. le Maire répond que la réfection sera programmée pour le prochain exercice.

Monsieur Patrick DELAIR fait part de dépôts sauvages de plus en plus fréquents malgré les containers rajoutés, un article appelant au civisme paraitra à ce sujet dans le prochain bulletin municipal et que la verbalisation entrera en vigueur.

Monsieur Pierre PANCIN annonce les dates relatives aux évènements de fin d'année (repas du personnel, vœux du Maire etc.).

Monsieur Michel GAVANON indique que la grève des enseignants a été suivie à 100% par les personnels de l'école maternelle ce qui a conduit la Commune à assurer le service minimum d'accueil, les enseignants du primaire n'ayant pas suivi ce mouvement.
Il rappelle également aux présidents de commissions de faire passer leurs éléments d'information pour le prochain bulletin.

Monsieur Rémi GOLFETTO fait part au Conseil qu'une opération recyclage des bouteilles en plastique sera organisée au restaurant scolaire.
Il fait part de la prochaine installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur Marc TROUSSEL indique que le city parc sera achevé pour les vacances de Toussaint.

Madame Françoise BASNEL indique que dans le cadre de la procédure de DSP de la crèche, 6 candidatures ont été reçues et étudiées et ont été admises par la Commission.
Elle fait part également de la mise en œuvre du tri sélectif au restaurant scolaire.

Monsieur Yannick ROSSI informe le Conseil Municipal de l'organisation de la journée des traditions Taurines qui se déroulera à Aigues Mortes le 18 novembre et à laquelle les jeunes Eyraguais souhaitent se rendre.
Il demande également s'il est possible de prévoir les fourreaux pour les futurs portails dans le cadre des travaux en cours dans les rues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

La Secrétaire de Séance | Le Maire

Yvette POURTIER | Max GILLES